

## UNSA Territoriaux 21 - 6 bis sur Pierre Curie 21000 DIJON

Confronté à un problème, un agent peut traiter seul le sujet dont il est victime, mais le traitement des dossiers est plus bénéfique à cet agent lorsqu'il est défendu par un syndicat crédible. Même principe pour toutes les revendications : des idées à porter professionnellement ne s'obtiennent que vous obtenons des avancées concrètes, contrairement à l'ultra-contestation d'autres syndicats qui n'obtiennent rien.

A l'UNSA, vous avez la chance de pouvoir rejoindre un syndicat apolitique, professionnel et indépendant. Soutenez cette démarche en adhérant à l'UNSA !

Pour toute question ou demande d'information, contactez-nous au 07 84 96 59 65. Notre secrétariat est disponible 6 jours sur 7 pour prendre vos messages. Un militant vous rappellera dans les plus brefs délais pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Retrouvez également toutes nos informations sur notre site internet : [www.unsa-territoriaux-21.fr](http://www.unsa-territoriaux-21.fr)

Nom :  Prénom :

Métier / Fonction :

Portable :  Email :

Date de naissance :  Année prévisionnelle de départ en retraite :

### Coordonnées personnelle (adresse du domicile)

Adresse personnelle :

Code postal :  Ville :

### Coordonnées professionnelle (lieu de travail)

Adresse professionnelle :

Code postal :  Ville :

Catégorie :  A  
 B  
 C  
 Retraité

Montant de la cotisation syndicale				
Catégorie	A	B	C	Retraité
Cotisation syndicale annuelle	81 €	70 €	58 €	37 €
Déduction ou crédit d'impôts (montants arrondis)	53 €	46 €	38 €	24 €

En complétant et retournant ce bulletin d'adhésion, j'adhère au syndicat UNSA des territoriaux 21 et je m'engage à respecter les valeurs de l'UNSA, ses statuts et son règlement intérieur, dont je reconnais avoir pris connaissance (voir modalités d'adhésion).

Date :  Signature :

A :

**Bulletin + Chèque (s) à envoyer à l'UNSA Territoriaux 21 - 6 bis rue Pierre Curie 21000 DIJON**

# L'UNSA, votre alliée du quotidien

# MODALITÉS D'ADHÉSION

② Devenir membre de l'UNSA, c'est proposer et débattre, c'est être informé avant les non-adhérents, c'est avoir accès à des informations privées, c'est aussi décider des orientations et des priorités de négociation du syndicat.

③ Rejoindre l'UNSA, c'est bénéficier du premium de l'UNSA avec des services spécialement développés pour les adhérents, c'est être accompagné avec un suivi personnalisé et une aide juridique adaptée à votre situation, c'est l'assurance d'être défendu par un syndicat crédible.

\* \* \*

**Cotisation syndicale** : l'adhésion au syndicat est annuelle (année civile du 1er janvier au 31 décembre). Le montant de la cotisation est votée par l'Assemblée Générale des adhérents. Les cotisations syndicales sont exigibles en totalité quelque soit la date d'adhésion dans l'année. Pour un renouvellement d'adhésion, les cotisations syndicales sont exigibles avant le 31 janvier.

**Réduction ou crédit d'impôts** : toutes les cotisations syndicales versées donnent lieu à un justificatif qui permet d'en déduire 66% des impôts ou d'obtenir un crédit d'impôts égal à 66% du total des cotisations versées (voir modalités sur le site du Trésor Public). Ce justificatif est envoyé à l'adhérent au moment de l'établissement de la déclaration annuelle de revenus aux impôts.

**Démission, exclusion ou résiliation** : en cas de démission, d'exclusion ou de résiliation (volontaire ou non) de l'UNSA, le syndicat ne rembourse pas la cotisation pour l'année en cours.

**Information et utilisation de vos données personnelles** : la sécurité de vos données personnelles est une priorité pour nous et se renforce encore avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). En remplissant ce bulletin d'adhésion, vous acceptez que l'UNSA mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce bulletin dans le cadre des activités syndicales de l'UNSA : l'information et la formation, l'action syndicale, la consultation, la gestion des cotisations.

Dans la pratique, cela signifie que vous acceptez que le syndicat et ses représentants du personnel utilisent vos coordonnées dans le but de vous contacter, de vous envoyer chaque semaine des informations sociales et syndicales et de vous apporter des informations complémentaires sur ses activités. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'UNSA s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient ou à des fins commerciales, conformément au RGPD sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection des données. Vous pouvez à tout moment nous demander de rectifier ou de supprimer certaines de vos données de nos bases de données [contact@unsa-territoriaux-21.fr](mailto:contact@unsa-territoriaux-21.fr)

L'UNSA, votre alliée du quotidien